

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique sur le projet éolien de Messac

**De :** Jean-louis CAZENAVE <jeanlouis.cazenave@orange.fr>

**Date :** 28/05/2023 08:30

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Mais quel est ce pays où l'on accorde des dérogations sans compter? Va-t-on encore bafouer longtemps les règles et les procédures en matière d'implantation d'éolien?

Le projet éolien de Messac est une atteinte manifeste au maintien des espèces protégées dans notre pays, et le conseil de protection de la nature a justement rendu un avis défavorable. Par ailleurs, où est l'intérêt public dans ce projet? Des solutions alternatives ont-elles été envisagées? Evidemment non.

Je m'oppose donc fermement à la dérogation qui pourrait être accordée.

Jean-Louis CAZENAVE